



**HAL**  
open science

## Les employés et fonctionnaires CGT dans les années 1950

Jeanne Siwek-Pouydesseau

► **To cite this version:**

Jeanne Siwek-Pouydesseau. Les employés et fonctionnaires CGT dans les années 1950. colloque sur la CGT dans les années 1950, Nov 2003, Paris, France. pp.295-306. halshs-00333997

**HAL Id: halshs-00333997**

**<https://shs.hal.science/halshs-00333997>**

Submitted on 24 Oct 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les employés et fonctionnaires CGT**

**Jeanne Siwek-Pouydesseau**  
Directrice de Recherche. CERSA. Paris 2

Parmi les employés et fonctionnaires syndiqués à la CGT après 1948, se trouvaient des métiers relativement proches parmi les « cols blancs », ainsi dans les banques, les assurances et la Sécurité sociale, chez les employés municipaux, les postiers<sup>1</sup> ou les agents des impôts. Les agents d'exécution, les plus nombreux à la CGT, étaient en voie de large féminisation : en 1947, il y avait déjà 41% de femmes dans les banques et assurances et elles étaient 38% parmi les agents de l'Etat titulaires en 1956. Une seconde catégorie était composée d'ouvriers à statut tels que les agents des communes, des PTT ou des travaux publics, qui étaient des hommes. Durant la période étudiée ici, tous les secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints des différentes fédérations furent des hommes.

Une conscience de classe ou, en tout cas, la conscience d'une solidarité avec les ouvriers était sans doute plus naturelle pour les catégories du bas de la hiérarchie. Cependant, chez les fonctionnaires, les responsables de beaucoup de syndicats et de fédérations, de même que de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, appartenaient à la catégorie A, la plus élevée. Mais l'origine sociale des intéressés restait populaire, dans un milieu où les promotions internes étaient encore fréquentes.

---

<sup>1</sup> Nous n'aborderons pas le cas de la Fédération des PTT, largement traitée par ailleurs.

## La Fédération des Employés et Cadres

Avant la réunification de 1936, la Fédération des Employés CGT fut dirigée jusqu'en 1929 par Georges Buisson, qui devint ensuite responsable confédéral, spécialiste des Assurances sociales. Oreste Capocci lui succéda comme secrétaire général jusqu'en 1950. La Fédération Unitaire des Employés, très faible avec moins de 2.000 adhérents, était surtout représentée à Paris et fut animée de 1930 à 1935 par Pierre Delon<sup>2</sup>. En 1936, Oreste Capocci fut élu secrétaire général et Pierre Delon<sup>3</sup> secrétaire général adjoint. La Fédération des Employés réunifiée serait alors passée de 18.000 à 200.000 cartes distribuées et la Chambre syndicale parisienne, avec à sa tête Albert Gazier, était particulièrement active. Mais beaucoup d'employés des industries entrèrent dans les fédérations ouvrières, d'autres adhèrent à la Fédération des Techniciens qui venait de se créer.

Après la Libération, la Fédération des Employés se reconstitua et connut un afflux d'adhérents qui ne dura pas. Le milieu des employés était en voie d'expansion, mais très hétérogène, et les catégories les plus puissantes souhaitaient une plus grande autonomie. La syndicalisation était plus forte dans les grandes institutions comme les banques et assurances nationalisées ou bien la Sécurité Sociale, où les droits syndicaux étaient les mieux reconnus. En 1946, la Fédération des Employés et Cadres CGT s'étendait explicitement aux cadres des secteurs syndiqués et annonçait plus de 200.000 cartes, dont 60.000 pour la Chambre parisienne. Les luttes de tendances s'avivèrent entre les anciens unitaires de plus en plus nombreux et les anciens confédérés animés par Oreste Capocci, qui appartenait aux groupes Force Ouvrière et au Parti socialiste. Ses relations avec le ministre du Travail Ambroise Croizat étaient tout particulièrement conflictuelles.

A la scission, une faible majorité opta pour FO, mais une grande partie de la Chambre syndicale parisienne resta à la CGT, ainsi que les syndicats de Marseille avec Pierre Gabrielli, de même que les syndicats de Nice et d'Algérie. La Fédération des Employés et Cadres du Commerce, du Crédit, des Assurances, de la Sécurité sociale et Divers affirmait ne pas accepter la scission<sup>4</sup>. Pierre Delon, conseiller municipal communiste de Paris de 1945 à 1948 et secrétaire général de *L'Humanité*, resta à la tête de la Fédération jusqu'en 1966. Parmi les principaux secrétaires figuraient Gustave Moreau au Crédit, Jean Magniadas et Roger Lafon aux Assurances, Aline Causeur et Victor Smadja au Commerce, Marcel Benay à la Sécurité

<sup>2</sup> Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Le syndicalisme des cols blancs*, L'Harmattan, 1996, 236 p.

<sup>3</sup> La biographie de Pierre Delon figure au *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier* (Maitron).

<sup>4</sup> Pierre Delon, *Les Employés*, Editions sociales, 1969, 224 p.

sociale. Jean Schaeffer, qui venait du courant FO, participait également au bureau fédéral, puis fut directeur du *Peuple* de 1955 à 1973. Les anciennes sections ayant été transformées en syndicats, la chambre syndicale parisienne n'avait plus qu'un rôle de coordination, animée de 1946 à 1971 par Roger Lafon, responsable du syndicat parisien des Assurances. *La Voix des Employés* fut fusionnée avec *L'Employé parisien* de la chambre syndicale et, de 1953 à 1963, six éditions furent spécialisées selon les différentes branches.

Au congrès de 1956, les femmes représentaient 29% des délégués. Les responsables des différents secteurs étaient très stables, les principaux secrétaires des sections fédérales étant, au début des années 1960, Guy Le Cornec à la Sécurité sociale, Hélène Mabilie au Commerce, Georges Pompey pour les Banques et Jean Magniadas pour les Assurances. La Fédération avait environ 40.000 adhérents dans les années 1950 et jusqu'au milieu des années 1960. Les cotisations des employés restaient parmi les plus faibles de la confédération, tout spécialement dans le secteur du commerce. Dans les années 1950, beaucoup de réunions se tenaient en soirée et les syndicalistes étaient souvent pénalisés par des avertissements et retenues de salaires. Ainsi, en 1963, deux responsables CGT dans les banques furent sanctionnés pour avoir distribué le journal syndical pendant les heures de travail.

La branche du Commerce, la plus importante après la Sécurité sociale, était surtout implantée dans les grands magasins de la région parisienne, même si le taux de syndicalisation y restait très faible. De nombreux conflits locaux affectèrent ce secteur, notamment en 1949 et 1957. Le Commerce finira par fusionner avec une partie de la Fédération de l'Alimentation en 1973, puis la Fédération des Employés se divisa, en 1983, en une Fédération des Organismes sociaux et une Fédération des Secteurs financiers.

Aux élections à la Caisse de Prévoyance des personnels des Organismes sociaux et similaires, en 1951, la CGT obtenait 30,8% des voix, alors que la CFTC en avait 31,8% et FO 36,2%. En 1963, la CGT venait en tête à 34,7% devant la CFTC à 33% et FO à 30,8%. D'après les élections aux comités d'entreprise des banques et assurances, en 1957-58, la CFTC était créditée de 36,7% des voix, la CGT était à 27,6% et FO à 14,4%.

Le secteur des banques avait toujours été très actif sur le plan revendicatif, à la CFTC comme à la CGT, et des grèves importantes avaient été organisées en 1925, 1947, 1949, 1950 et 1953. La grève de 1957 est très significative de ce milieu, dont les comportements étaient finalement assez proches de ceux des fonctionnaires. Les aspirations à l'unité étaient restées fortes depuis la scission et les relations avec Force Ouvrière se renforcèrent en 1956 et 1957

dans la grande grève des banques<sup>5</sup>. Après les remous provoqués par les événements de Hongrie, l'unité d'action n'était pas facile, cependant une réunion des trois confédérations eut lieu en mars 1957 et une première journée de grève organisée en juin. Le mécontentement demeurant sur les rémunérations et le temps de travail, des débrayages et réunions interfédérales continuèrent malgré les réticences des cadres, notamment de la CFTC, à s'engager dans une grève illimitée. Un comité national de grève fut constitué et la grève générale débuta le 10 juillet, mais le SNB-CGC n'appela à cesser le travail que du 17 au 20 juillet. Le gouvernement n'ayant pas été suivi par l'Assemblée nationale, des augmentations de traitements finirent par être obtenues et le travail reprit le 29 juillet. L'unité d'action entre les trois confédérations culmina ensuite avec la journée de manifestation du 29 décembre 1959 contre le blocage des salaires. De nombreuses grèves affectèrent également le secteur des Assurances, en 1947 sur les retraites, en 1950 et 1953 jusqu'à la signature de la convention collective.

L'organisation très particulière de la Sécurité sociale après la Libération aboutit à une sorte d'autogestion jusqu'en 1948, puis de cogestion avec les syndicats jusqu'en 1957. Ainsi, Henri Raynaud, ancien syndicaliste unitaire, présida-t-il la Fédération Nationale des Organismes de Sécurité sociale de 1946 à 1949 et de 1950 à 1961. Les conflits débouchant sur des grèves dures furent relativement rares, en 1949, 1950, et 1953 comme dans les autres services publics, et les pétitions, manifestations ou débrayages de quelques heures étaient plus nombreux. Sur un plan plus général, il faut évidemment mentionner la manifestation du 8 février 1962 et les huit morts du métro Charonne, dont quatre adhérents de la Fédération des Employés.

Pierre Delon, secrétaire général de la fédération jusqu'en 1966, se plaignait du mépris que les militants de la CGT manifestaient à l'égard des employés. En effet, à la CGT comme à Force Ouvrière, les employés sont longtemps restés marginaux dans le mouvement ouvrier, tout en refusant de se rapprocher des fonctionnaires malgré certaines ressemblances, au moins parmi les cols blancs. De même, alors que les employés avaient constitué le cœur du syndicalisme CFTC avant la guerre, leur fédération générale fut démantelée après la Libération et ils furent eux aussi marginalisés, pour mieux mettre en lumière le pôle ouvrier. Comme chez les fonctionnaires de l'Etat, l'unité d'action des employés CGT, CFTC et FO fut une pratique assez courante durant cette période, malgré les préventions de certains responsables confédéraux.

---

<sup>5</sup> Pierre Delon, *Les Employés*, op. cit., p. 161 et suiv.

Pierre Delon, *La grande grève des banques de juillet 1957*, Fédération des employés CGT, 1957, 32 p.

## La Fédération des Services publics et de Santé

La Fédération des Travailleurs municipaux CGT avait vu le jour en 1903 et la Fédération des Services de Santé en 1907-1908. La Fédération des Travailleurs municipaux prit le titre de Fédération des Services publics en 1920 et une nouvelle Fédération se constitua à la CGTU regroupant à la fois les Services publics et la Santé, puis l'Eclairage. Après la réunification de 1936, les syndiqués des Services publics (municipaux) et de Santé furent regroupés dans une même fédération.

En 1948, la Fédération des Services publics et de Santé se divisa à peu près à égalité entre la CGT et Force Ouvrière<sup>6</sup>. Le socialiste Lucien Jayat, secrétaire fédéral de 1937 à 1947, opta pour la CGT et devint responsable confédéral de 1948 à 1967. De 1948 à 1963, la Fédération eut pour secrétaire général Henri Lartigue, fonctionnaire à la Préfecture de la Seine et membre du PC. Ses éditoriaux dans *Le Service Public* portaient essentiellement sur la politique générale et la lutte pour la Paix. François Paoli resta longtemps en charge du secteur Santé de même que Fernand Busquets pour les Services publics. L'implantation de la Fédération des Services publics était surtout importante dans les municipalités communistes et dans la région parisienne ; elle était plus forte parmi les personnels ouvriers que parmi les administratifs. Après 1948, la désyndicalisation fut importante jusqu'au début des années 1960. La Fédération des Services publics et de Santé aurait compté 92.000 adhérents en 1959<sup>7</sup>. Les deux branches se séparèrent en fédérations distinctes en 1979.

La priorité pour les personnels municipaux fut l'obtention d'un statut voté en 1952, alors que le secteur hospitalier fut considéré comme une sorte d'annexe des collectivités locales jusqu'au statut de 1956, qui en fit des personnels moins précaires, avec l'organisation de commissions paritaires. Certains organismes comme la Caisse nationale de retraite des collectivités locales, créée en 1945, étaient gérés en commun.

Les conditions d'exercice du droit syndical étaient très variables selon les municipalités et établissements, les facilités étant plus nombreuses dans les communes de gauche, notamment dans les grandes villes. Il n'existait pas de mise à disposition des syndicats avec traitement ou de détachement, aussi la Fédération des Services publics devait-elle rémunérer ses permanents. Tout dépendait, en fait, des situations locales. Il y avait peu de permanents et les réunions syndicales se tenaient en dehors des heures de service. Le

---

<sup>6</sup> Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Les syndicats des fonctions publiques au XXe siècle*, Berger-levrault, 2001, 312 p.

<sup>7</sup> « *Les chemins du futur. 1903-1979* ». Plaquette éditée par la FGSPS à l'occasion de son congrès de séparation entre les deux fédérations, mars 1979.

fonctionnement de la Fédération était ainsi proche de celui des fédérations de non-fonctionnaires.

Aux premières élections paritaires du personnel communal en 1957, la CGT obtint 37% des voix, contre 38% à FO ; en 1961, la CGT était à 36% et FO à 35%. Les résultats des élections aux commissions départementales du personnel hospitalier ne sont connus que pour 1961 : la CGT recueillait 30% des voix, FO 39% et la CFTC 20%. Il fallait y ajouter l'Assistance publique de Paris où la CGT était largement majoritaire.

En dehors des grandes grèves générales comme en 1953, les arrêts de travail corporatifs pour l'ensemble d'une branche furent rares durant cette période et il y eut surtout des conflits locaux difficiles à répertorier. Les « journées d'action » comportaient des débrayages de quelques heures dans les services les plus en pointe et surtout des manifestations ou pétitions... On peut cependant citer les grèves de 24 heures du 28 avril 1954 et du 2 décembre 1959, qui concernaient l'ensemble des fonctions publiques<sup>8</sup>. Les revendications portaient, comme ailleurs, sur les salaires, les 40 heures, la titularisation des auxiliaires, ainsi que pour un régime de Sécurité sociale identique à celui des fonctionnaires, qui ne sera obtenu qu'en 1960. La très grande dispersion des personnels sur le territoire et leur proximité des élus locaux rendaient difficiles de grandes mobilisations. En fait, jusqu'en 1958, l'action auprès des parlementaires était relativement plus efficace. Les initiatives unitaires furent rares, en dehors de quelques contacts entre la CGT, la CFTC et les Autonomes de 1957 à 1960. Les actions avec la CFDT ne seront plus visibles qu'après 1965. Mais, contrairement aux employés et aux fonctionnaires de l'Etat, les relations avec Force Ouvrière furent nulles.

---

<sup>8</sup> *Le Service public*, passim.

## L'Union générale des Fédérations de Fonctionnaires<sup>9</sup>

L'UGFF avait succédé, en 1946, à l'ancienne Fédération générale des Fonctionnaires fondée en 1909, qui avait définitivement rejoint la CGT en 1927. Après la scission et un partage à peu près égal entre Force Ouvrière et la CGT, cette dernière resta particulièrement bien représentée parmi les catégories les plus « ouvrières ». La Maison des Fonctionnaires, 10 rue de Solférino, demeura la propriété conjointe des fonctionnaires FO, de la FEN et de l'UGFF, les bureaux étant occupés par ces deux dernières.

En 1948, le secrétaire général de l'UGFF depuis 1946, Alain Le Léap, devint secrétaire général adjoint de la CGT et Maurice Ragon, militant non communiste des Contributions indirectes, lui succéda, avec Jacques Pruja comme adjoint. Dès le congrès UGFF de 1950, la bureaucratisation et le peu d'efficacité des fédérations constitutives étaient critiquées. Certaines participaient peu aux travaux de l'UGFF, comme les fédérations de l'Education nationale, des Travaux publics, de la Police ou des Travailleurs de l'Etat (pour leurs adhérents fonctionnaires). Au contraire, celles de l'Administration générale ou de l'Economie nationale avaient peu d'activité propre. Comme on le rappelait tous les ans au congrès de l'UGFF, les sections départementales rencontraient également de nombreuses difficultés, faute de ressources.<sup>10</sup>

En 1950, Léon Rouzaud, des Contributions indirectes, fut élu secrétaire général avec François Albaum, des Travaux publics, comme adjoint. En 1951, furent élus à la commission administrative de la CGT, Léon Rouzaud et Marcel Dufriche, des Finances, ainsi que Jacqueline Marchand, de l'Education nationale. Lors des congrès confédéraux de 1955 à 1961, Léon Rouzaud soutint les positions de Pierre Lebrun sur l'économie et sur l'unité syndicale. En 1956, André Berteloot occupa le secrétariat général jusqu'en 1963, avec Léon Clair pour adjoint. André Berteloot entra à la CA de la CGT en 1957 et siégea au bureau confédéral de 1959 à 1977 en tant que trésorier.

L'UGFF connaissant de graves difficultés financières, *La Tribune des Fonctionnaires et Retraités* ne parut que 4 à 5 fois par an. La cotisation annuelle passa de 80F en 1950 à 120F en 1953, puis resta inchangée. En 1961, les effectifs de l'Union générale auraient approché les

---

<sup>9</sup> Le cas de la CGT dans la fonction publique est longuement traité par René Bidouze dans la séance Stratégie du colloque.

<sup>10</sup> René Bidouze, *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ? II. Le syndicalisme, de la scission de 1947-48 à 1981*, Editions sociales, 1981, 378 p.

Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Le syndicalisme des fonctions publiques au XXe siècle*, op. cit.



100.000 - ce qui correspondait à peu près aux voix obtenues aux élections paritaires - et il est peu probable que les adhésions des agents non-titulaires et des retraités, qui ne votaient pas, aient permis d'atteindre ce total...<sup>11</sup>. Cependant, l'UGFF avait réussi à maintenir de forts bastions parmi les fonctionnaires, grâce à une pratique subtile d'équilibre politique : durant toute cette période, les secrétaires généraux (Ragon, Rouzard, Berteloot) étaient « réformistes » et secondés par des secrétaires généraux-adjoints communistes (Pruja, Albaum, Clair).

Les fédérations étaient directement représentées au niveau confédéral alors que l'UGFF n'y avait qu'une voix consultative. Pourtant, l'UGFF était plus qu'un cartel de « fédérations d'industrie » et avait une place originale au sein de la confédération. Mais la question des structures confédérales comme des sections départementales resta toujours posée. En effet, les fédérations avaient un rôle mal défini, entre des syndicats nationaux puissants et peu nombreux, et une superstructure de coordination générale qui se devait d'être représentative face aux pouvoirs publics, tout spécialement face au ministre et à la direction de la Fonction publique. Le même problème se posait, et se pose d'ailleurs toujours, dans toutes les confédérations.

Les fédérations avaient été créées plus récemment que des syndicats souvent pérennes depuis le début du siècle, pour précisément établir un minimum de cohérence auprès des structures administratives ministérielles. Mais elles n'avaient un plein sens que si les syndicats constitutifs y représentaient tous les corps du ministère. Or, lors de la scission de 1948, les syndicats s'étaient séparés en bloc d'un côté ou de l'autre et les fédérations se trouvaient totalement déséquilibrées. Certaines fédérations durent fusionner et certains syndicats furent même rattachés directement à l'UGFF. Le cas de la Fédération des Travaux publics et de la Fédération des personnels techniques et administratifs illustre ces difficultés.

*La Fédération des Travaux publics CGT* avait regroupé, en 1931, les cantonniers et une dizaine d'autres corps des Ponts-et-Chaussées. Elle était la plus nombreuse, après les enseignants, au sein de la Fédération générale des Fonctionnaires puis de l'UGFF. En 1948, le syndicat des agents et conducteurs de travaux, le plus important en nombre avec 40.000 adhérents, resta à la CGT, tandis que la majorité des ingénieurs des Travaux publics de l'Etat, des adjoints techniques et des personnels administratifs allaient à Force Ouvrière. Le syndicat des ouvriers des parcs et ateliers vota aussi en majorité pour la CGT, de même que les syndicats du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, de la Sécurité aérienne, de la

---

<sup>11</sup> *La Tribune des Fonctionnaires*, mars-avril 1961, p. 15.

Météorologie et du Tourisme. Cependant, l'amalgame entre ces catégories très diverses d'administratifs et de techniciens fut difficile et, dès 1950, se formèrent deux entités.

*Une Fédération des Personnels techniques et administratifs* regroupa les non-techniciens de la Fédération des Travaux publics ainsi que les anciennes fédérations de l'Administration générale et de l'Economie nationale, avec André Furst, administrateur civil du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, comme secrétaire général, et quatre secrétaires fédéraux : Jacques Bureau du Contrôle économique, Joseph Jean de l'Economie nationale, Aloïs Zimmerman de l'Administration générale ainsi que Aimé Pastre le remuant secrétaire général du syndicat de l'administration pénitentiaire de 1947 à 1975.

Parallèlement, fut créée, en 1951, la Fédération des Ponts-et-Chaussées avec l'ingénieur des TPE Pierre Delpyroux pour secrétaire général. Elle comprenait les syndicats des ouvriers des parcs et ateliers, des agents et conducteurs de travaux, des adjoints techniques et des ingénieurs TPE. Les agents et conducteurs, avec à leur tête Antoine Touron, avaient obtenu leur fonctionnarisation en 1949. Ils étaient le syndicat le plus nombreux de toute la confédération et achetèrent un immeuble rue des Peupliers en 1951. Aux élections aux commissions administratives paritaires de 1958, les agents votèrent à 81% pour la CGT et les conducteurs à 67%, contre 30% à FO. Face à des syndicats nationaux très puissants, la Fédération des Ponts-et-Chaussées avait peu d'activité propre et une nouvelle fusion se fit, en 1961, avec la Fédération des personnels techniques et administratifs. André Furst resta secrétaire général de cette nouvelle Fédération nationale des PTA, avec pour adjoint le conducteur de travaux Jean Escalle, jusqu'à la création de la Fédération de l'Equipement en 1973, suite à la fusion des ministères des Travaux publics et de la Construction<sup>12</sup>.

*Les syndicats du ministère des Finances* sont un autre exemple de la résistance des professions à se fédérer. En effet, ils ont toujours été, depuis le début du siècle, parmi les plus combatifs et les mieux organisés.

Ainsi, le syndicat des Contributions indirectes avait mené le combat contre la Fédération générale des Fonctionnaires dans les années 1920, jusqu'à la scission de la petite Fédération autonome des Fonctionnaires proche de certains courants de la CGTU, de 1927 à 1935. En 1948, le Syndicat national des Contributions indirectes resta en bloc à l'UGFF, mais ne se réaffilia à la CGT que l'année suivante, et cette adhésion fut chaque année remise au vote jusqu'en 1958. Le SNACI serait passé de 10.000 adhérents en 1948 à 14.000 en 1953 et 19.000 en 1960. Il s'agissait d'un syndicat national vertical regroupant l'ensemble des

---

<sup>12</sup> Fédération nationale CGT Equipement-Environnement, *Premiers éléments pour contribuer à des approches historiques ...*, Congrès 1954, 130 p.

personnels du service. Jusque dans les années 1960, les adhésions, qui donnaient accès à la Caisse de Secours, étaient de l'ordre de 90%. Aux élections paritaires de 1958, on comptait 81,5% de votes pour la CGT.

La grande préoccupation du SNACI, jusqu'en 1968, fut la fusion des syndicats des Impôts, face à la fusion administrative des anciennes régies (Directes, Indirectes et Enregistrement) ainsi que du Cadastre dans la Direction générale des Impôts. Le reclassement de la catégorie A des Indirectes fut au cœur de l'action corporative<sup>13</sup>. Pour l'ensemble de la DGI, sur 74.000 votes exprimés en 1957-59, la CGT obtenait 25% des voix, FO 25%, la CFTC 22% et les divers autonomes 27%. Le syndicat des Contributions indirectes joua un rôle central chez les fonctionnaires jusqu'en 1968 avec, notamment, les figures de Léon Rouzaud, secrétaire général de l'UGFF de 1950 à 1956 puis secrétaire général du SNACI de 1957 à 1961 et de 1962 à 1966<sup>14</sup>, et d'André Berteloot, secrétaire général du SNACI de 1953 à 1954 puis secrétaire général de l'UGFF de 1956 à 1963.

Le second syndicat important des Finances était celui des Douanes actives qui, en 1952, recueillait 87,8% des voix chez les 13.900 agents en tenue. En 1957, le vote sur le maintien du syndicat à la CGT fut positif à 76%. En 1957-59, la CGT totalisait 49% des voix pour l'ensemble des personnels administratifs et en tenue des Douanes. Face à ces deux syndicats et à l'UGFF, la Fédération des Finances et ses secrétaires généraux, Léon Clair, Pierre Della et Roger Loubet n'eurent pas toujours la tâche facile.

La situation de la *Fédération de l'Education nationale-CGT* était encore plus complexe. En effet, lorsque la Fédération de l'Education nationale resta dans l'autonomie, en 1948, une double affiliation des enseignants fut possible avec la CGT ou FO, selon les affinités des adhérents. Cependant, le syndicat des agents de service demeura en majorité à la CGT et le syndicat de l'Enseignement technique se divisa entre CGT et FO. Après la décision du bureau politique du PC, le 5 janvier 1954, demandant aux enseignants communistes de rejoindre la FEN autonome, Jacqueline Marchand, la secrétaire générale de la FEN-CGT, « compagnon de route » non-communiste, fut dans une situation délicate<sup>15</sup>. La FEN-CGT continua avec essentiellement les agents de service et le syndicat de l'enseignement technique dont le responsable, Charles Ravaux, devint secrétaire général de la FEN-CGT.

---

<sup>13</sup> *Le syndicalisme des Indirectes, de la Libération à 1968*. Actes du séminaire tenu au Centre Educatif Benoît Frachon les 25 et 26 mai 1992, à l'initiative d'André Narritsens.

<sup>14</sup> Léon Rouzaud conserva ses activités professionnelles, tout en étant responsable de l'UGFF puis du SNACI.

<sup>15</sup> Voir la communication de Laurent Frajeran.

## **Les grèves des fonctionnaires de l'Etat**

Comme nous l'avons vu, il arrivait aux employés des banques, des assurances et de la Sécurité sociale de recourir à la grève, alors que les personnels des collectivités territoriales, communaux et hospitaliers, avaient plus de mal à mobiliser leur base pour des grèves généralisées à tout un secteur. Chez les fonctionnaires de l'Etat, y compris les postiers, de nombreux mouvements catégoriels, par syndicats ou fédérations, avaient éclaté depuis la Libération, notamment aux Finances et dans les PTT. Le maintien des « parités » entre les différentes corporations était un moteur puissant des revendications. Cependant, occupés à discuter du reclassement des différentes catégories, les fonctionnaires se manifestèrent peu en 1947, sauf à la fin de l'année où on appela à la mobilisation dans les services municipaux de la région parisienne ainsi qu'aux PTT. Quant à la grève des enseignants, elle avait un caractère très particulier. Le statut général des fonctionnaires du 19 octobre 1946 ne parlait pas de la grève, mais le préambule de la Constitution du 27 octobre instaurait ce droit pour tous les salariés « dans le cadre des lois qui le réglementent ». Toutefois, à quelques exceptions près, il n'y eut pas de réglementation.

Après la scission et dans les années 1950, les grèves catégorielles se multiplièrent, souvent dans l'unité, en particulier aux Finances et aux PTT où certains résultats furent obtenus. Le reclassement des traitements dans une grille unique en 1948 favorisa les discussions au sommet pour l'ensemble des fonctionnaires, mais l'inflation obligea à réclamer sans cesse des indemnités de vie chère et les différentes organisations échouèrent à faire front commun. Des appels convergents, en septembre 1948 ou juin et novembre 1949, ne permirent pas d'obtenir satisfaction.

La grève d'août 1953 fut, en revanche, une grève interprofessionnelle et interconfédérale dans le secteur public. La loi du 11 juillet 1953 autorisant le gouvernement à régler par décret les carrières, traitements et retraites, la CGT et la CFTC avaient prévu un arrêt de travail pour le 4 août. Les sections des PTT de Bordeaux, FO, CGT et CFTC, lancèrent alors un mot d'ordre de grève illimitée et le mouvement s'étendit à tout le secteur public. Mais la politique constante de la confédération Force Ouvrière était de refuser tout contact avec la CGT. Finalement, la CFTC et FO décidèrent de mettre fin au mouvement le 21 août, par crainte d'une politisation venant de la CGT et du Parti communiste. A vrai dire, parmi les fonctionnaires, la grève n'avait été bien suivie qu'aux PTT, la période des congés

étant peu favorable à une mobilisation générale<sup>16</sup>. Seules quelques améliorations des rémunérations furent obtenues.

Les appels à des journées d'action continuèrent en 1954 et échouèrent souvent, ainsi le 28 avril. Contrairement à d'autres organisations, l'UGFF portait les revendications de tous les syndicats sans les hiérarchiser, ce qui n'était pas toujours le plus efficace pour obtenir des résultats. Par ailleurs, comme le note André Tiano, les grèves de solidarité des fonctionnaires avec les ouvriers furent rares, en dehors des PTT<sup>17</sup>. Cependant, en juin 1954, devant la prise d'un décret en faveur des hauts fonctionnaires, toutes les organisations s'unirent pour réclamer un relèvement général des traitements. L'appel des quatre organisations, CGT, CFTC, FEN et FO était simultané si ce n'est commun. Les rencontres étaient trilatérales entre l'UGFF-CGT, la FGF-CFTC et la FEN, d'une part, la CFTC, la FEN et la FGF-FO, d'autre part. Pour comprendre l'atmosphère de cette période, en pleine Guerre froide, il faut rappeler que les principaux responsables des fonctionnaires, hors PTT, Léon Rouzaud pour l'UGFF-CGT, Jean Vandebussche pour la CFTC, Adrien Lavergne pour la FEN et René Auzanneau pour FO se connaissaient depuis longtemps et aucun d'eux n'appartenait au Parti communiste.

La remise en ordre des traitements en 1955 amena la Fédération générale des Fonctionnaires FO à accepter des contacts secrets avec l'UGFF-CGT, malgré l'interdiction de la confédération Force Ouvrière. Finalement, une journée de manifestation fut organisée le 21 juin par la CGT et la CFTC, alors que FO et la FEN préféraient s'abstenir. La CGT appelait toujours à l'unité d'action et à une attitude offensive. Le président du Conseil Edgar Faure reçut une délégation des fonctionnaires CGT le 27 juin et proposa un relèvement du traitement de base sur quatre ans, mais l'UGFF refusa tout compromis sur l'échelonnement.

L'année suivante, les antagonismes furent exacerbés avec l'arrivée de Guy Mollet au gouvernement, la Guerre d'Algérie et surtout l'intervention soviétique en Hongrie. FO et la FEN, de même que le gouvernement, rompirent toute relation avec la CGT. Malgré tout, une journée d'action commune fut organisée par les fonctionnaires CGT, FO et FEN en janvier 1957. Lorsque fut réunie une commission pour étudier la remise en ordre des traitements de la fonction publique, de 1958 à 1960, l'UGFF en fut exclue par le gouvernement.

L'instauration de la Ve République et la marginalisation du Parlement enlevèrent aux syndicats de fonctionnaires un de leurs moyens d'action et donnèrent, en quelque sorte, un nouveau souffle aux grèves. Ainsi, une puissante grève des fonctionnaires eut lieu en décembre 1959 sur les traitements, puis en mars 1961, et il en fut de même en mai 1962 à

<sup>16</sup> La grève de 1953 dans les PTT fait l'objet d'une communication particulière.

<sup>17</sup> André Tiano, *Les traitements des fonctionnaires et leur détermination (1930-1957)*, Genin, 1957, p.357.

l'appel de l'UGFF et de la Fédération postale CGT en faveur des catégories C et D. En effet, la remise en ordre des traitements laissait toujours un écart en défaveur de la fonction publique par rapport au secteur nationalisé, qui servait de référence aux revendications des agents de l'Etat.

Finalement, les trente Glorieuses permirent une réelle amélioration des rémunérations pour les catégories les plus basses. Mais, en dehors des revendications salariales et de la titularisation des auxiliaires, les syndicats de fonctionnaires restèrent le plus souvent sur la défensive. En effet, ils ne réussirent jamais à faire appliquer la partie la plus originale du statut de 1946 sur la « participation », qu'ils avaient eux-mêmes élaborée.

En conclusion, malgré de fortes identités professionnelles et corporatives, des similitudes existaient entre les différentes catégories étudiées ici. Employés et fonctionnaires ont toujours manifesté une assez grande indépendance à l'égard des confédérations et firent rarement appel à elles dans leurs conflits avec leurs patrons respectifs, d'autant que ces confédérations, et pas seulement la CGT, ont longtemps cherché à préserver leur caractère « ouvrier ». Cependant, employés et fonctionnaires n'ont jamais opéré le moindre rapprochement, craignant sans doute d'être encore plus marginalisés. En revanche, on pouvait constater, aussi bien chez les employés que chez les fonctionnaires de l'Etat, des liens souvent étroits avec leurs homologues des autres confédérations. En effet, malgré les inévitables concurrences, ils partageaient des formes de pensée, d'organisation et d'action assez semblables, et des intérêts le plus souvent identiques.

C'est dans cette période de Guerre froide que se construisit l'identité de la nouvelle CGT et de ses fédérations ou syndicats constitutifs, chacun avec son histoire antérieure, ses spécificités corporatives ainsi que sa stratégie pour exister à l'intérieur et à l'extérieur de la confédération, en fonction des configurations propres à chaque secteur. Le cas de l'UGFF est particulièrement significatif d'un équilibre à trouver entre une implantation traditionnellement très large dans certains services et les compromis nécessaires pour demeurer au sein d'une confédération marquée au fer rouge de la lutte des classes. Compromis trouvé au prix de revendications offensives mais aussi de négociations parfois subtiles avec l'Etat-patron, tout spécialement au ministère des Finances, qui ne fut pas avare sur les mises à disposition et détachements, explicites ou implicites, dont bénéficièrent tous les échelons syndicaux, y compris confédéraux.